



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

**Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire**

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**Neuvième session**

**Rome, 14 – 18 octobre 2002**

**SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL  
POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES  
RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE**

*Table des matières*

	Paragraphes
I. Introduction	1 - 5
II. Examen du processus de suivi pendant la période 1996-2000	6 - 15
III. Considérations à prendre en compte pour les efforts futurs de suivi	16 - 23
IV. Activités actuelles et futures de suivi de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i> conformément aux recommandations du groupe technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	24 - 26
V. Suivi futur de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i>	27 - 33

VI. Orientations demandées à la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	34 – 36
--	---------

Annexe: Principaux indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i> pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA)	
--	--

## **SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

### **I. INTRODUCTION**

1. A la suite des négociations menées par l'intermédiaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, 150 pays ont adopté le *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* à la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques (Leipzig, juin 1996). La Conférence est convenue que "les progrès réalisés dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et des processus de suivi qui y sont associés seront supervisés et guidés par les gouvernements et les autres membres de la FAO, par l'intermédiaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture"<sup>1</sup>. Cette décision a ensuite été approuvée par la Résolution 1/111 du Conseil (octobre 1996). La Conférence a également demandé à la Commission de « définir les modalités de présentation des rapports intermédiaires adressés par toutes les parties intéressées et fixer des critères et des indicateurs pour l'évaluation des progrès » lors de la mise en œuvre du *Plan*<sup>2</sup>.

2. À sa septième session ordinaire, la Commission a examiné le suivi et a demandé « que la FAO joue un rôle dynamique et créatif pour faciliter et suivre la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* ». <sup>3</sup> Elle est convenue d'élaborer un processus de suivi transparent et efficace et a recommandé que dans le cadre des domaines d'activité prioritaires du *Plan*, une série restreinte d'indicateurs soit établie pour faciliter ce processus.

3. À sa huitième session ordinaire, la "Commission a noté la nécessité (...) de suivre l'exécution de ce *Plan d'action mondial* du point de vue de l'utilisation des ressources" et a "souligné qu'il était important que la FAO continue à affecter des ressources suffisantes au titre de son budget ordinaire à l'appui des activités de suivi et de facilitation de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*"<sup>4</sup>. En outre, la "Commission a souligné qu'il était important que la FAO continue à collaborer avec les organisations et institutions internationales pertinentes, notamment la Convention sur la diversité biologique et le système du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, et est convenue que la FAO devrait poursuivre ses efforts en faveur d'une collaboration plus étroite entre organisations internationales compétentes pour le suivi et la préparation de rapports sur les ressources génétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture"<sup>5</sup>.

4. La Commission est convenue que, sous réserve de la disponibilité de ressources, le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture devrait se réunir pendant l'exercice en cours pour orienter la mise en œuvre et l'examen du *Plan* et en particulier: i) pour définir la forme sous laquelle les rapports seront présentés et les indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan*; ii) pour orienter la préparation du deuxième *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et*

---

<sup>1</sup> ITCPGR/96/REP, par.21

<sup>2</sup> ITCPGR/96/REP, par.22

<sup>3</sup> CGRFA-7/97/REP, par.19

<sup>4</sup> CGRFA-8/99/REP, par.17

<sup>5</sup> CGRFA-8/99/REP, par.25

*l'agriculture dans le monde* (une fois menées à bien les négociations pour la révision de l'Engagement international); et iii) pour orienter l'évolution du *Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques*.

5. Un rapport sur la mise en œuvre du *Plan* est présenté dans le document CGRFA – 9/02/6. Le présent document est une version mise à jour du document CGFRA/WG-PGR-1/01/3 examiné à la première session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il a été préparé après consultation de l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) et traite des processus qui doivent permettre d'optimiser le suivi et l'établissement d'un système de suivi à long terme. Dans la section 2, les activités de suivi entreprises en 1998 et en 2000 sont examinées. Les considérations à prendre en compte pour le perfectionnement du processus de suivi, y compris les enseignements tirés des expériences antérieures, sont examinées à la section 3. La section 4 a été modifiée pour tenir compte des débats qui ont eu lieu pendant la première session du Groupe de travail. Elle présente les activités de suivi envisagées par le secrétariat ainsi que les futurs plans de suivi des activités. Une série d'indicateurs provisoire et un modèle de rapport tenant compte de ces indicateurs ont été mis au point conformément à la demande de la Conférence technique internationale, de la Commission à sa septième session ordinaire et du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques à sa première session. Ils sont reproduits dans l'annexe du présent document et dans le document CGRFA-9/02/Inf.XX, respectivement.

## **II. EXAMEN DU PROCESSUS DE SUIVI PENDANT LA PÉRIODE 1996-2000**

### *L'enquête 1998*

6. La première enquête sur la mise en œuvre du *Plan* a été menée en 1998. Des rapports sur la mise en œuvre par pays ont été préparés par les points focaux nationaux. Des rapports ont été établis dans le cadre des réunions régionales tenues pour favoriser la mise en œuvre du *Plan*.<sup>6</sup> L'enquête était fondée sur un questionnaire simple axé sur les vingt domaines d'activité prioritaires du *Plan*.<sup>7</sup> Pour chacun d'entre eux, des informations ont été demandées concernant:

- les actions entreprises depuis mi-1995 et les sources de financement;
- les principaux besoins des pays présentés par ordre de priorité et les principaux obstacles;
- les possibilités d'actions ultérieures, dans un proche avenir, aux niveaux national et sous-régional; et
- le soutien nécessaire de la part des organisations régionales ou internationales.

7. A titre d'essai d'une méthodologie d'enquête plus exhaustive et pour tester la disponibilité des informations pertinentes, le domaine d'activité 15 "Mettre en place des programmes nationaux efficaces" a été retenu, compte tenu de l'importance qui lui est accordée par le *Plan* et qui a été réaffirmée par la Commission à sa septième session. Les résultats ont montré que des informations précises sur des programmes nationaux étaient disponibles dans la plupart des pays, et que ces informations étaient en fait plus faciles à analyser que celles d'autres domaines d'activités prioritaires.

---

<sup>6</sup> Cinq réunions régionales ont été organisées conjointement par la FAO, IPGRI, le *Programme sur les ressources phytogénétiques à l'échelle du système* (SGRP) du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et par les réseaux régionaux et sous-régionaux pour la recherche agronomique.

<sup>7</sup> Pour l'Europe, une enquête plus élaborée a été préparée par le Bureau régional de l'IPGRI, pour le compte du Programme de coopération européenne sur les ressources phytogénétiques.

8. Le questionnaire a été rempli par plus de 100 pays. Les résultats ont été présentés à la huitième session ordinaire de la Commission, dans le rapport intérimaire sur la mise en œuvre du *Plan*.<sup>8</sup>

#### *L'enquête 2000*

9. Le *Plan* demande aux Gouvernements de désigner ou de confirmer des points focaux pour l'établissement de rapports périodiques sur les sources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture adressés à la FAO, à la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et à d'autres organes compétents<sup>9</sup>. À sa huitième session ordinaire, la Commission a demandé instamment aux pays qui ne l'avaient pas encore fait de nommer des points focaux nationaux.

10. En 2000, quatre ans après la quatrième Conférence technique internationale, la FAO a officiellement demandé aux États Membres de confirmer, ou, s'ils ne l'avaient pas encore fait, de désigner des points focaux nationaux pour la mise en œuvre du *Plan*. Cent cinquante et un pays ont envoyé des réponses officielles dans lesquelles ils nommaient 177 points focaux nationaux<sup>10</sup>. Le grand nombre de réponses confirme l'importance que les États Membres de la FAO continuent à accorder au *Plan*.

11. Quelques mois après leur nomination, une nouvelle enquête a été menée par l'intermédiaire de ces points focaux nationaux, qui ont été invités soit à remplir un questionnaire, soit, à défaut, à fournir un rapport succinct sur la mise en œuvre du *Plan* pendant le dernier exercice. Les questions traitées dans le questionnaire 2000 étaient essentiellement les mêmes que celles sur lesquelles portait l'enquête précédente menée en 1998 (voir paragraphe 6). La principale amélioration méthodologique était l'introduction, pour tous les domaines d'activité du *Plan*, d'une approche type, analogue au point de vue conceptuel à celle qui avait été essayée pour le domaine d'activité 15 pendant l'enquête 1998 (voir paragraphe 7). Afin de faciliter l'analyse et la synthèse des données, des questions appelant une réponse positive ou négative et des questions à choix multiple ont été largement utilisées et le nombre moyen de questions par domaine d'activité prioritaire était inférieur à quatre.

12. Les pays semblent apprécier l'approche type, car six pays seulement sur 109 ont choisi de fournir un rapport succinct général au lieu de répondre en remplissant le questionnaire type<sup>11</sup>. Le document CGRFA-9/02/6 «*Rapport intérimaire sur la mise en œuvre dans les pays du Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques*» est fondé sur l'analyse des 109 réponses.

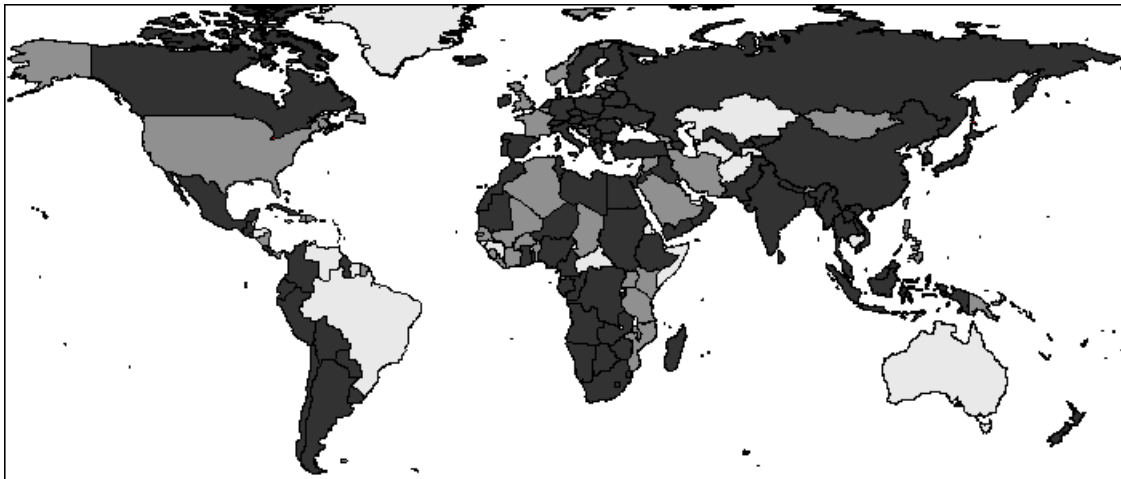
---

<sup>8</sup> CGRFA-8/99/3.

<sup>9</sup> *Plan d'action mondial*, par. 283; voir également CGRFA-Ex2/96/3.3, par.33 à 35; chapitre 5 de *l'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*; UNEP/CBD/COP/3/REP, COP/CDB Décision III/11; et domaine d'activité prioritaire 15 du *Plan*.

<sup>10</sup> On trouvera la liste complète des points focaux nationaux nommés au titre du WIEWS à l'adresse Internet suivante: [http://apps3.fao.org/wiews/contacts\\_rep13.jsp?query\\_OFFICES=13](http://apps3.fao.org/wiews/contacts_rep13.jsp?query_OFFICES=13). Il est à noter que certains pays ont nommé plusieurs points focaux nationaux pour la mise en œuvre du *Plan*.

<sup>11</sup> Les pays suivants ont participé activement à l'enquête 2000 : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Angola, Antigua et Barbuda, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bénin, Bolivie, Botswana, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Congo, Rép. dém. du, Corée, Rép. de, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kiribati, Kirghizistan, l'Ex-République yougoslave de Macédoine, Lesotho, Liban, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Rép. dém. pop. lao, Rép.tchèque, République arabe syrienne, République du Yémen, République slovaque, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vietnam, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.



**Figure 1.** États Membres qui: 1) ont nommé un point focal national pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et ont participé activement à l'enquête 2000 (gris foncé); ii) ont nommé un point focal national, mais n'ont pas participé à l'enquête 2000 (gris intermédiaire); iii) n'ont ni nommé un point focal national ni participé à l'enquête 2000 (gris clair).

#### *Enseignements tirés des enquêtes 1998 et 2000*

13. Les enquêtes 1998 et 2000 étaient toutes deux fondées sur un questionnaire délibérément simplifié afin de faciliter la tâche aux pays. Cette approche limitait nécessairement beaucoup la portée et la profondeur de l'analyse, car très peu de renseignements quantitatifs et seules des informations générales pouvaient être recueillis. Pour avoir des informations plus détaillées, il faudrait mener une enquête plus complète, ce qui nécessiterait l'allocation de ressources plus importantes.
14. Si nombre de pays n'ont pas suivi les directives fournies pour l'enquête 1998, ce qui a rendu difficile la synthèse des informations, les réponses à l'enquête 2000 ont été plus satisfaisantes, témoignant d'une amélioration de la présentation des directives et de la capacité et de la volonté des pays de se conformer à l'approche type adoptée.
15. La participation des parties prenantes nationales aux deux enquêtes a été relativement limitée dans la plupart des pays. Une participation plus active de toutes les parties prenantes nationales permettrait une couverture plus complète et plus fiable des activités entreprises pour la mise en œuvre du *Plan*.

### **III. CONSIDÉRATIONS À PRENDRE EN COMPTE POUR LES EFFORTS FUTURS DE SUIVI**

16. L'expérience tirée du processus préparatoire de la Conférence technique internationale et du processus de suivi du *Plan d'action mondial* en 1998 et 2000 a permis de préparer une liste d'indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre de tous les domaines d'activité prioritaires du *Plan*, et le modèle de rapport correspondant exposé qui avait été rédigé en coopération avec l'IPGRI a été examiné par le Groupe de travail. Les indicateurs et le modèle de rapport ont tous deux été élaborés sur la base des considérations présentées dans les paragraphes 17 à 33, qui doivent être prises en compte pour l'élaboration ultérieure du processus de suivi.
17. *Ampleur et complexité du processus de suivi.* Plus le processus de suivi est détaillé, plus il nécessitera de temps et d'efforts à la fois de la part des pays et de la part du Secrétariat, ce qui aura inévitablement des incidences financières. Des informations précises, quantifiables sur l'état

de la mise en œuvre du *Plan*, y compris des données sur les dépenses<sup>12</sup>, sont néanmoins indispensables pour établir un ordre de priorité des actions et de l'utilisation efficace des ressources financières disponibles, d'autant plus qu'elles sont limitées. C'est pourquoi un programme équilibré de suivi devrait être fondé sur la collecte de données types, les outils d'analyse et de gestion et le renforcement des programmes nationaux.

18. Utilisation d'une approche type de présentation des rapports sous forme de tableaux associée à la mise en place d'une base de données. La présentation des informations sous forme de tableaux types: i) simplifie l'analyse des données comparables à la fois dans l'espace (entre pays, sous-régions, régions, etc.) et dans le temps (par année) grâce à l'utilisation d'indicateurs communs; ii) allège la tâche d'entrée des données lors des futures enquêtes en permettant la mise à jour des données antérieures; et iii) permet de jeter les bases de l'élaboration d'un système structuré d'information sur la mise en œuvre du *Plan*. Cette approche a été amplement utilisée dans le modèle de rapport proposé dans le document CGRFA-9/02/Inf. XX.

19. *Renforcement des capacités*. Le renforcement des capacités nationales sera un élément nécessaire pour assurer la réussite à long terme du programme de suivi. En effet, tout suivi supplémentaire jugé nécessaire devrait être lié aux efforts de renforcement des capacités visant à faire en sorte que les programmes nationaux bénéficient directement de l'effort de suivi. Initialement, il s'agirait de renforcer les capacités de gestion et d'analyse des données au sein des programmes nationaux et ensuite, pour l'élaboration de plans d'action nationaux, régionaux et internationaux de nature à assurer l'allocation de ressources aux domaines en ayant le plus besoin et ayant le rang le plus élevé de priorité. Il faudra veiller à permettre le renforcement des capacités dans tout programme complet de communication de données, et cet élément devrait être pris en compte dans les budgets et calendriers pertinents.

20. *Le rôle des points focaux nationaux et des parties prenantes*. La décentralisation de la compilation des données et de la préparation des rapports est un moyen d'assurer au sein des programmes nationaux la prise de conscience sur laquelle reposent la planification de l'action et l'allocation de ressources à l'appui des programmes nationaux relatifs aux RPGAA. À cet égard, le rôle des points focaux nationaux est crucial pour toute la mise en œuvre du *Plan* et le suivi de celui-ci, en particulier pour les activités de coordination et de facilitation et pour l'échange d'informations, notamment l'établissement de rapports aux niveaux national, régional et international. La participation des parties prenantes au processus de suivi de la mise en œuvre du *Plan* est implicite dans tout le modèle de rapport proposé dans le document CGRFA-9/02/Inf. XX. Cependant, leur contribution devient directe et essentielle, par exemple en ce qui concerne les banques de gènes pour les domaines d'activité 5 – « Entretenir les collections *ex situ* existantes », 6 – « Régénérer les entrées *ex situ* menacées », 7 – « Soutenir la collecte planifiée et ciblée des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture », 8 - « Renforcer les activités de conservation *ex situ* », et 9 – « Renforcer la caractérisation, l'évaluation et le nombre de collections de référence (pour faciliter l'utilisation) » ; les communautés d'agriculteurs pour le domaine d'activité 2 – « Soutenir la gestion et l'amélioration à la ferme des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture » ; et les instances s'occupant de la certification des semences pour le domaine d'activité 13 – « Soutenir la production et la distribution de semences ». Les points focaux nationaux devraient coordonner la répartition entre les parties prenantes de ces éléments spécifiques des rapports nationaux généraux et recueillir les informations en conséquence.

21. *Utilisation du courrier électronique et d'Internet*. L'évolution rapide des technologies de l'information peut faciliter considérablement la communication et le flux d'informations pour un système de suivi. Le courrier électronique et Internet deviennent de plus en plus accessibles dans

---

<sup>12</sup> À sa septième session ordinaire, la Commission a demandé que l'enquête sur les dépenses consacrées aux activités relatives aux ressources phylogénétiques soit mise à jour, dans le cadre des domaines d'activités prioritaires du *Plan*. Du fait de la limitation du temps et des ressources à disposition, il n'a pas été procédé à une nouvelle enquête complète sur les dépenses et seule une série limitée de questions sur les dépenses a été incorporée dans les enquêtes 1998 et 2000.

les pays en développement. Les points focaux nationaux de 139 des 151 pays ont été joints par courrier électronique pour l'enquête 2000. Les applications que l'on trouve sur les serveurs Internet (par exemple le *Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques*, *WIEWS*<sup>13</sup>) peuvent fournir une plate-forme pour les points focaux nationaux et les parties prenantes, permettant d'entrer des informations directement, d'assurer la gestion à distance et la mise en commun des informations entre les différents groupes de parties prenantes aux programmes sur les RPGAA. Cependant, il est aussi important que les points focaux nationaux qui n'ont pas accès à ces moyens aient la possibilité d'apporter leur contribution en fournissant et en recevant des données par les moyens classiques.

22. *Mécanisme national d'échange d'information.* Des consultations des parties prenantes à l'intérieur des pays et un système de collecte et de gestion des données fourniraient une base pour l'établissement d'un mécanisme national d'échange d'information dans chaque État Membre. Ce mécanisme qui assurerait le suivi continu de la mise en œuvre du *Plan*, faciliterait le renforcement des capacités, assurerait la transparence de la mise en œuvre du *Plan* et contribuerait à la durabilité du processus de suivi. En tant que dépositaire d'information du Programme national, il deviendrait le point de référence des parties prenantes et constituerait une base de connaissances communes au plan national, facilitant ainsi le flux dynamique d'informations au sein du pays, et contribuant en fin de compte aux évaluations périodiques et à l'élaboration du *Rapport sur l'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*<sup>14</sup>, ainsi qu'à la mise à jour du *Plan* à évolution continue. Un système d'information conforme au modèle de rapport pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan* proposé dans le document CGRFA-9/02/Inf.XX pourrait être à la base de ce mécanisme, et être lié à la Commission par l'intermédiaire du *WIEWS*<sup>15</sup>.

23. *Liens avec d'autres exigences en matière de présentation des rapports.* Pour alléger la charge de travail incombant aux pays, la Commission a également recommandé que la présentation des rapports à la FAO sur la diversité biologique agricole soit conforme aux méthodes de communication des données à la CDB, à la Commission du développement durable (CDD) et à d'autres organes intergouvernementaux compétents, ainsi qu'au suivi du *Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation*. La Commission souhaitera donc peut-être donner un avis sur la façon dont l'établissement du rapport sur la mise en œuvre du *Plan* pourrait en partie coïncider avec les rapports des pays sur la diversité biologique agricole adressés à la CDB, conformément à la Décision III/11 de la Conférence des parties. Si la Commission le souhaite, le secrétariat peut lancer des consultations avec les secrétariats de la CDB et de la CDD en vue de rechercher des modes communs de présentation des rapports. A ses sessions ordinaires, la Commission a examiné également les rapports de nombreuses organisations internationales (ONU et autres organisations intergouvernementales, Centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et organisations internationales non gouvernementales) sur leurs programmes, politiques et activités, dans tous les domaines de la diversité biologique agricole.<sup>16</sup> Ces rapports ont également été transmis à la Conférence des Parties à la CDB.<sup>17</sup> La Commission souhaitera peut-être envisager d'inviter ces organisations à participer au processus de suivi, en fournissant des informations spécifiques sur leur contribution à la mise en œuvre du *Plan* dans les futurs rapports, qui pourront alors être traités de façon plus systématique. Cette approche de partenariat pour le processus de suivi, qui prévoit implicitement la mise en commun des données,

---

<sup>13</sup> <http://apps3.fao.org/wiews/wiews/>.

<sup>14</sup> CGRFA-9/02/8, *Mise à jour du rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, par. 5.

<sup>15</sup> CGRFA-9/02/10, *Rapport intérimaire sur le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, par. 24 à 26.

<sup>16</sup> Document CGRFA-8/99/11, huitième session.

<sup>17</sup> Voir le document CGRFA-8/99/12.



réduirait les chevauchements d'activités de collecte des données, d'entrée de celles-ci et de formation.

#### **IV. ACTIVITÉS ACTUELLES ET FUTURES DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU *PLAN D'ACTION MONDIAL* CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

24. À la première session du Groupe de travail sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, une liste provisoire d'indicateurs et un modèle de rapport pour le suivi de la mise en œuvre du Plan ont été examinés. Les recommandations du Groupe de travail figurent dans le document CGRFA-9/02/5.

25. Le Groupe de travail a estimé que la liste d'indicateurs ainsi que le modèle de rapport constituaient une excellente base pour la poursuite des travaux. Compte tenu de leur évolution, et à la demande du Groupe de travail, la FAO en collaboration avec l'IPGRI ont organisé une réunion d'experts du 12 au 15 février 2002, afin de:

- réviser la liste provisoire d'indicateurs et le modèle de rapport, conformément à un cadre conceptuel fondé sur le modèle « incitation-situation-réponse »;
- identifier une série d'indicateurs à utiliser pour l'établissement des rapports destinés à la Commission qui devraient, dans la mesure du possible être harmonisés avec les indicateurs utilisés par d'autres processus de suivi actuels tels que ceux de la CBD, de la CDD et de l'OCDE ;
- réviser le modèle de rapport correspondant, conformément à la nouvelle liste d'indicateurs; et
- identifier les groupes de parties prenantes concernés servant de sources d'information au processus.

26. Une liste révisée des principaux indicateurs ainsi que la liste complète des indicateurs et le modèle de rapport pour le suivi du Plan d'action mondial, fondés sur les résultats de la réunion d'experts et améliorés plus avant par la FAO en collaboration avec l'IPGRI, figurent dans l'annexe du présent document et dans le document CGRFA-9/02/Inf.XX, respectivement.

#### **V. SUIVI FUTUR DE LA MISE EN ŒUVRE DU *PLAN D'ACTION MONDIAL***

27. La mise en œuvre intégrale et effective d'un programme de suivi nécessitera des travaux ultérieurs dans les domaines suivants:

- favoriser une meilleure compréhension des indicateurs et du modèle de rapport, grâce à une large participation des parties prenantes aux plans national, régional et international;
- faire participer plus activement les parties prenantes nationales et mettre en place un système complet de suivi au plan national;
- renforcer les capacités des programmes nationaux en matière de gestion, de collecte et d'analyse des données, et assurer un engagement institutionnel à long terme; et
- assurer un financement extérieur à l'appui de cet effort.

28. Ces travaux pourraient être facilités par des activités pilotes, qui permettraient de tester le cadre de suivi du modèle de rapport fourni dans le document CGRFA-9/02/Inf.XX, de démarrer le renforcement nécessaire des capacités et de jeter les bases nécessaires à la création, au plan national, d'un mécanisme d'échange d'information pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan*. Des consultations avec d'autres parties prenantes, comme indiqué au paragraphe 22, feraient partie de ces activités pilotes. Conformément aux recommandations du Groupe technique, celles-

ci seraient entreprises par la FAO, en collaboration avec l'IPGRI, dans certains pays représentatifs et terminées d'ici 2003.<sup>18</sup>

29. Sur la base des résultats de ces activités pilotes, les indicateurs et le modèle de rapport devraient être affinés et ajustés, et le processus de suivi devrait être étendu à tous les États Membres entre 2004 et 2006, en préparation des sessions ordinaires de la Commission et revu par son Groupe de travail. La démarche adoptée et la période de suivi pourraient aussi faciliter l'application du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dans laquelle le *Plan* joue un rôle clé, en fournissant à l'organe directeur des données essentielles pour le suivi systématique.

30. Le Groupe de travail est convenu que les enquêtes qui devront être effectuées en 2003 et 2005 pour la préparation des rapports intérimaires sur la mise en œuvre du *Plan*, qui seront soumis aux dixième et onzième sessions ordinaires de la Commission respectivement, devraient être fondées sur la méthodologie actuellement utilisée, qui met à profit les enseignements au fur et à mesure qu'ils sont tirés des activités pilotes et du processus élargi de suivi.

31. Les ressources humaines et financières limitées mises à disposition par le Programme ordinaire ont jusqu'ici été utilisées pour le processus qui a abouti au modèle de rapport proposé. Des donateurs ont été sollicités pour permettre le lancement de la phase pilote de suivi. Cependant, l'achèvement de la phase pilote et la mise en œuvre du processus étendu de suivi nécessiteraient tous deux la réorientation des ressources du Programme ordinaire vers le système de données, ainsi que la mobilisation de ressources extrabudgétaires pour les activités complémentaires de renforcement des capacités et pour la mise en place de mécanismes nationaux d'échange d'information.

32. On estime en moyenne à 20 000 dollars E.-U. par pays les ressources extrabudgétaires nécessaires à la mise en œuvre de la phase pilote de suivi, y compris une réunion des parties prenantes à l'intérieur des pays, à la création d'un mécanisme national d'échange d'information sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, et à la rémunération des services de personnel (FAO/IPGRI). Il est proposé d'en faire bénéficier dix à 16 pays pendant l'exercice 2002-2003. Le financement nécessaire pour réaliser les activités pilotes de suivi dans trois pays d'Amérique latine et des Caraïbes et dans trois pays d'Asie du Sud et du Sud-Est a déjà été fourni par les gouvernements néerlandais et japonais respectivement. Dans l'immédiat, il faut 120 000 à 200 000 dollars E.-U. pour mener à bien la phase pilote de suivi.

33. Un déploiement du programme entre 2004 et 2006 nécessiterait des fonds analogues pour faire bénéficier 80 à 120 pays, dans le contexte du suivi général et du processus de renforcement des capacités. Une fois mis en place, le processus de suivi périodique sera financé par des ressources du Programme ordinaire, et permettra de connaître "en temps réel" les activités renforcées du *Plan*, qui devraient être mises en œuvre avec l'entrée en vigueur du Traité international sur les ressources phytogénétiques.

---

<sup>18</sup> CGRFA-9/02/5, *Rapport de la première session du Groupe de travail sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, par. 18.

## VI. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

34. À la suite des recommandations du Groupe de travail, telles qu'elles figurent dans les paragraphes 14 à 19 du document CGRFA-9/02/5, concernant les futures activités de suivi, la Commission pourra souhaiter:

- i. adopter la liste des principaux indicateurs (Annexe) et le modèle de rapport (document CGRFA-9/02/Inf.XX) pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan*, qui seront utilisés pendant la phase pilote du processus proposé (par. 26);
- ii. recommander l'application de la phase pilote du processus de suivi qui sera réalisée par la FAO, en collaboration avec l'IPGRI et en consultation avec les points focaux nationaux dans certains pays représentatifs en 2002-2003 pour:
  - a) tester le cadre de suivi du modèle de rapport fourni dans le document CGRFA-9/02/Inf.XX, et
  - b) intensifier les efforts de renforcement des capacités aux fins de la création d'un mécanisme national d'échange d'informations permettant de renforcer le programme national sur les ressources phylogénétiques, le rôle continu des points focaux nationaux et la participation des parties prenantes (par. 19, 20, 22, 27 et 28);

35. En outre, la Commission pourra souhaiter fournir des orientations sur les mesures à prendre par le secrétariat concernant entre autres:

- i. les enquêtes à réaliser en 2003 et 2005 pour la préparation des rapports intérimaires sur la mise en œuvre du Plan, qui seront présentés aux dixième et onzième sessions ordinaires de la Commission, et qui pourraient se fonder sur la méthodologie actuellement utilisée, et intégrer les enseignements à mesure qu'ils sont tirés des activités pilotes et du processus de suivi élargi (par. 30);
- ii. la mobilisation des fonds extrabudgétaires nécessaires pour mener à bien la phase pilote d'ici à 2003 et étendre le processus de suivi aux autres pays entre 2004 et 2006 (par. 31 à 33).

36. Enfin, la Commission pourra souhaiter:

- i. encourager les organisations internationales et régionales ainsi que les parties prenantes concernées à participer au processus de suivi en fournissant des informations spécifiques sur leur contribution à la mise en œuvre du Plan dans les futurs rapports (par. 23);
- ii. indiquer au secrétariat comment l'élaboration de rapports sur la mise en œuvre du Plan pourrait apporter certains éléments aux rapports des pays sur l'agrobiodiversité destinés à la CDB, conformément à la Décision III/11 de la Conférence des Parties, et poursuivre les consultations avec celles-ci ainsi qu'avec les autres organisations compétentes afin d'utiliser chaque fois que possible des modèles de rapport communs pour les autres processus de suivi en cours (par. 23) ; et
- iii. encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à créer des points focaux nationaux chargés de rendre compte de la mise en œuvre du Plan afin d'élargir au maximum la couverture des rapports (par. 10).

## ANNEXE

**PRINCIPAUX INDICATEURS POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN  
D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION ET  
L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (RPGAA)**

**Domaine d'activité 1: Recenser et inventorier les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

1. Réalisation de recensements/inventaires des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et des connaissances autochtones connexes (\*S)
2. Identification d'espèces inter et intraspécifiques menacées, intéressant l'alimentation et l'agriculture(S)
3. Identification de secteurs prioritaires pour la conservation *in situ* (\*\*R)
4. Identification des domaines prioritaires de recensement et d'inventaire (R)

**Domaine d'activité 2: Soutenir la gestion et l'amélioration sur l'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

1. Projets d'évaluation des connaissances des agriculteurs, inventaires de races locales, évaluation, sélection, utilisation et gestion des RPGAA dans les zones agro-écologiques pertinentes (S)
2. Liens institutionnels (formels) avec le système agricole (S)
3. Incitations économiques et instruments de politiques visant à favoriser l'utilisation de la diversité des exploitants (R)
4. Création de sites *in situ* dans des zones présentant une forte diversité et des risques élevés (S)
5. Intégration de questions ethnobotaniques et socioéconomiques dans le programme de recherche institutionnel (R)

**Domaine d'activité 3: Aider les agriculteurs victimes de catastrophes à rétablir les systèmes agricoles**

1. Mise à disposition de systèmes d'information (comportant des renseignements locaux) pertinents pour identifier le matériel génétique convenant à la réintroduction (R)
2. Mise en place de mécanismes et d'arrangements de financement pour la multiplication rapide et la distribution de RPGAA réintroduites (y compris aussi les agriculteurs) (R)
3. Identification de gènes dupliqués *ex situ* de RPGAA locales (R)
4. Mise en place de stratégies visant à renforcer les systèmes de semences locaux/inter-locaux(R)

---

\* S = indicateur de situation

\*\* R= indicateur de réponse

**Domaine d'activité 4: Promouvoir la conservation in situ des espèces sauvages apparentées et des plantes sauvages pour la production alimentaire**

1. Identification et documentation sur les espèces sauvages apparentées et les espèces sauvages à des fins alimentaires et agricoles (S)
2. Élaboration de programmes et d'activités pour la conservation des espèces sauvages apparentées et des espèces sauvages à des fins alimentaires et agricoles (R)
3. Mise en place de programmes visant à soutenir la gestion fondée sur les communautés des espèces sauvages apparentées et des espèces sauvages à des fins alimentaires et agricoles (R)

**Domaine d'activité 5: Entretenir les collections ex situ existantes**

1. Renforcement des capacités en matière de gestion des banques de gènes et de systèmes d'information (R)
2. Budget et autres ressources disponibles pour la conservation *ex situ* de RPGAA (R)
3. Espèces et nombre d'entrées préservées *in situ* : moyen et long terme (R)
4. Mise à jour des systèmes de gestion et de diffusion de l'information (R)
5. Identification et atténuation des principaux obstacles à la conservation *ex situ* de RPGAA (R)

**Domaine d'activité 6: Régénérer les entrées ex situ menacées**

1. Élaboration et application de plans de régénération des espèces prioritaires ( R )
2. Mise en place d'une recherche et d'une formation pour améliorer l'efficacité et l'efficience de la régénération (R)
3. Évaluation de la viabilité et quantité type d'entrées dans les collections *ex situ* (R)

**Domaine d'activité 7: Soutenir la collecte planifiée et ciblée des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

1. Mise en place d'une recherche et d'une formation aux technologies et méthodes permettant d'identifier les lacunes et réaliser des collectes de matériel génétique (R)
2. Identification des lacunes dans les collections *ex situ* (R)
3. Espèces et nombre d'entrées collectées pendant les missions de collecte prévues et ciblées (R)

**Domaine d'activité 8: Renforcer les activités de conservation ex situ**

1. Espèces et nombre d'entrées préservées *ex situ*, à l'aide de méthodes de conservation complémentaire (par exemple cryo-conservation et conservation *in vitro*, jardins botaniques, arboretums, et banques de gènes sur le terrain) (R)
2. Création d'institutions et nombre de professionnels associées à la conservation complémentaire *ex situ* (par exemple, cryo-conservation et conservation *in vitro*, jardins botaniques, arboretums, et banques de gènes sur le terrain) (R)
3. Réalisation d'activités complémentaires de conservation *ex situ* dans les universités, les écoles, le secteur privé, les sociétés civiles (R)

**Domaine d'activité 9: Renforcer la caractérisation, l'évaluation et le nombre de collections de référence pour en faciliter l'utilisation**

1. Espèces et nombre d'entrées caractérisées et évaluées(S)
2. Dispositions prises concernant le traitement des données, la gestion et la diffusion de l'information (R)
3. Espèces et nombre d'entrées provenant de collections distribuées (R)

**Domaine d'activité 10: Multiplier les activités d'amélioration génétique et d'élargissement de la base génétique**

1. Mise en place et extension des programmes d'amélioration et de présélection génétiques (R)
2. Mise en place et extension de programmes d'élargissement de la base génétique (R)
3. Degré de participation des exploitants (selon les besoins locaux) aux activités d'amélioration/élargissement (R)

**Domaine d'activité 11: Promouvoir l'agriculture durable grâce à la diversification de la production agricole et à une plus grande diversité des plantes cultivées**

1. Cultures et variétés cultivées par culture (S)
2. Mise en place de programmes/projets/activités de surveillance de l'uniformité génétique et/ou de l'évaluation de la vulnérabilité ( R )
3. Mise en place de programmes/projets/activités visant à accroître l'hétérogénéité génétique des espèces cultivées et la diversité de l'agro-système (croisement composite, race locale, multilignée) (R).
4. Adoption et application d'un cadre juridique/ de politique qui encourage/facilite la diversité dans les agro-systèmes (R)
5. Incitations commerciales pour accroître la diversité des produits (R)

**Domaine d'activité 12: Promouvoir la mise en valeur et la commercialisation des plantes cultivées et des espèces sous-exploitées**

1. Identification des espèces sous-utilisées présentant un grand potentiel socio-économique pour une plus large utilisation (R)
2. Réalisation d'études sur les inventaires, les collections, la conservation et la diversité génétique (R)
3. Programmes /projets/activités d'amélioration des cultures pour les cultures/espèces sous-utilisées (R)
4. Élaboration de méthodes de traitement après récolte et de commercialisation (R)
5. Création/amélioration de cadres de politique/juridiques (notamment des stratégies) à l'appui de l'utilisation durable et de la commercialisation (R)

**Domaine d'activité 13: Soutenir la production et la distribution de semences**

1. Programmes/projets/activités semenciers participatifs fondés sur les communautés (S)
2. Programmes/projets/activités portant sur les problèmes de stockage des semences (S)
3. Programmes/projets/activités réalisés en commun entre secteur formel et secteur informel (R)

4. Établissement de normes de qualité des semences (R)
5. Mise en place de cadres réglementaires internationaux appropriés et application d'autres conventions et traités, tels que DPI, UPOV et concernant les droits des agriculteurs (R)
6. Mise en place de politiques semencières nationales pour développer et étendre une production semencière locale viable, et de mécanismes de distribution de variétés et de plantes cultivées importantes pour les petits agriculteurs (R)

**Domaine d'activité 14: Recherche de nouveaux marchés pour les variétés locales et les produits "à forte diversité"**

1. Identification des variétés locales/des exploitations présentant un potentiel économique élevé pour la création de nouveaux marchés ( R )
2. Élaboration de méthodes de traitement après récolte et de commercialisation (R)
3. Création de cadres de politique/juridique (notamment des stratégies) à l'appui de créneaux commerciaux spécialisés ou amélioration de ces cadres ( R )

**Domaine d'activité 15: Mettre en place des programmes nationaux efficaces**

1. Entité nationale (agence, comité) servant de structures de gouvernance pour la coordination et/ou la facilitation des activités liées aux RPGAA dans les pays (S)
2. Entités (agence, programme, point focal national, particuliers, etc. ) chargées de mener à bien des activités liées au RPGAA dans le pays (S)
3. Mandat ou statut juridique ou administratif officiel pour le(s) programme(s) national(ux) (S)
4. Création et adoption d'un cadre législatif et de politique officiel pour les RPGAA (S)
5. Participation de programmes nationaux à l'application d'accords internationaux et initiatives intéressant les RPGAA (R)
6. Activités de renforcement des capacités pour créer ou renforcer le programme national du pays ( R )
7. Contribution nationale pour la création ou le renforcement de programmes nationaux dans d'autres pays ( R )
8. Efficacité de la coordination et de la facilitation des activités nationales ( R )

**Domaine d'activité 16: Promouvoir la création de réseaux pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

1. Degré de participation aux réseaux existants et aux activités nationales correspondantes (S)
2. Degré de participation aux réseaux (nombre de réseaux auquel le pays participe) ( R )
3. Réalisations des réseaux ( R )
4. Efficacité de la participation aux réseaux ( R )

**Domaine d'activité 17: Créer des systèmes complets d'information intégrés pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

1. Degré d'informatisation et de connectivité entre parties prenantes avec le pays ( S )
2. Type de systèmes d'information nationaux et institutionnels utilisés pour la gestion *in situ* et *ex situ* des RPGAA ( R )

3. Degré de normalisation et ou lien entre systèmes d'information ( R )
4. Liens entre les systèmes d'information sur les RPGAA et d'autres systèmes d'information nationaux pertinents (par exemple stocks de semences, amélioration génétique, distributions de produits botaniques géo-référencés ( R )
5. Accès à des systèmes d'information internationaux ( R )
6. Globalité et précision des données fournis par les systèmes d'information et de documentation ( R )

**Domaine d'activité 18: Mettre en place des systèmes de surveillance et d'alerte rapide concernant la perte de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

1. Mesures prises pour identifier et évaluer l'érosion génétique, y compris l'évolution dans le temps ( R )
2. Perte de RPGAA communiquée par les autorités nationales mandatées auprès du Système mondial de la FAO sur les RPGAA ( S )

**Domaine d'activité 19: Étendre et améliorer l'enseignement et la formation**

1. Existence de programmes d'éducation et de formation comportant des aspects consacrés aux ressources phytogénétiques ( R )
2. Stratégies nationales d'éducation et de formation pour améliorer les performances dans les domaines d'activité prioritaires du Plan d'action mondial ( R )
3. Fréquence, niveaux et programmes des cours de formation et nombre de personnes formés dans des cours de formation nationaux ou régionaux et/ou internationaux ( R )
4. Organisation de cours et de programmes de formation nationaux, régionaux et internationaux ( R )

**Domaine d'activité 20: Sensibiliser le public à l'utilité de la conservation et de l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

1. Nombre et types de mesures prises pour favoriser la sensibilisation des groupes cibles prioritaires ( R )
2. Évaluer l'incidence des activités de sensibilisation ( R )
3. Degré de participation des différents acteurs à ces activités ( R )
4. Intégration de la question de la sensibilisation aux RPGAA dans les programmes d'enseignement primaires et secondaires ( R )